

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°3

Choisy le Roi – 24 septembre 2014

SAISON 2014/2015

Présents :

Y. BOUGET, C. ALBE, C. CHEBASSIER, JP.DUBIER, F. FOCARD, E. TANGUY, E. MORCANT-RIQUIER, A. de FABRY, N. HENAULT, M. de KERGRET

Assistent : A. GEMISE FAREAU, C. BOULONGNE,

Invité : A. DAGORNE

Absents excusés : JP. ALORO, V. DELOUTRE, A. PEYTAVIN.

1 – INTRODUCTION DU PRESIDENT

Le Président félicite l'Equipe de France masculine pour sa remarquable performance lors du Championnat du monde en Pologne ; l'obtention de cette 4^{ème} place après ce grand nombre de victoires lors des trois premières phases remet notre sport sur le devant de la scène.

La présence du Ministre des Sports, Thierry BRAILLARD, lors de la demi-finale a permis à ce dernier de vivre l'expérience unique de ce championnat du monde exceptionnel, notamment au plan populaire et ce fut l'occasion d'un large échange sur les sujets en cours avec le Ministère des Sports.

2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CA N°2 du 27 août 2014

C ALBE fait remarquer la faiblesse des montants de provisions pour dépréciation et amortissements dans les comptes arrêtés au 30 juin 2014.

Le Président répond qu'il s'agit d'une situation intermédiaire.

Vote sur ce PV :

7 pour - 1 contre - 2 abstentions

3 – APPROBATIONS DES PROCES-VERBAUX DES COMMISSIONS EXECUTIVES

• **PV adoptés :**

- CCEE n°2 du 11/09/14 : 9 pour ; 1 abstention
- CCS n°2 du 21/08/14 : 9 pour ; 1 abstention
- CCS n°3 du 1/09/2014 : 9 pour ; 1 abstention

• **PV présentés pour information :**

Conseil de Surveillance n°4 du 17/05/14, n°1 du 3/09/14 ; CCDE n°1 du 6/09/14 ; CFA n°1 du 4/09/14 et n°2 du 11/09/14

4 – FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

C. CHEBASSIER

4.1 Ressources Humaines

E COLAS est prolongé en arrêt maladie jusqu'au 30 Novembre 2014.

A DAGORNE rappelle le départ de Simon PICARD en fin de mois et souligne son implication réussie dans l'organisation du TQCE à Moulins, des matchs de Ligue Mondiale ainsi que la préparation de l'Equipe de France en Vendée. Morgane ZIMMER, juriste depuis 1 an, quitte également la Fédération.

La Fédération va procéder au remplacement de l'apprenti informatique.

4.2 Finances

C CHEBASSIER commente le tableau des indicateurs financiers arrêté au 31/08/2014.

La projection des comptes au 31 décembre 2014 est remise en séance. Ce document a été établi avec application du principe de prudence sur les charges prévisionnelles.

Le montant des achats de marchandises évolue assez nettement en raison du contrat ERREA qui n'est pas de la même nature qu'en 2013 ; les échanges de marchandises d'un montant important font place à un achat de marchandises pour les différentes équipes de France.

Le résultat projeté est une perte de 265 700 € qui s'explique essentiellement par les organisations supplémentaires (TQCM ; TQCE à Moulins et 2 matchs de Ligue Mondiale) ainsi que le statu quo concernant les tarifs avec l'absence d'AG lors du 1^{er} trimestre.

C ALBE s'étonne pour les clubs de sa Ligue que des chèques adressés en juin à la Fédération ne soient pas encore encaissés.

C CHEBASSIER indique que le service comptabilité a été très occupé depuis l'intersaison par le suivi des comptes des clubs en vue de leur engagement en championnat national et le lancement du paiement direct.

C ALBE interroge au sujet de la baisse des subventions aux Ligues de 900 à 600 K€

F FOCARD répond qu'il s'agit essentiellement de conventions d'accompagnement des Pôles qui ne sont pas finalisées.

C CHEBASSIER donne lecture de la lettre reçue du club des Spacers, organisateur du match France/Allemagne le 15 juin dernier : il demande l'exonération du règlement à la FFVB d'un montant de 18 265€ de frais prévus dans le cahier des charges de l'organisation du match de Ligue mondiale.

E TANGUY et C ALBE estiment qu'une réponse favorable à cette exonération en appellerait d'autres des organisateurs 2014 et pour l'avenir.

Après en avoir débattu, les membres décident, à l'unanimité, de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

A DAGORNE rapporte que le CD 85 a envoyé les factures relatives au match de Ligue Mondiale du 27/06 sans demande d'exonération ; il attend aussi le compte financier du match à Rouen.

Le Président répond à C ALBE que les primes liées aux résultats obtenus en Ligue Mondiale sont destinées à 70 % pour les joueurs et le staff.

La 4^{ème} place donne droit à une prime par joueur de 2 000 euro ; pas de prime au staff pour lequel un dispositif était prévu en cas d'obtention d'une médaille.

C CHEBASSIER informe les membres que suite au dernier CA, la dette de la Ligue de Provence a été réglée.

E TANGUY énonce son désaccord sur la méthode retenue et employée et constate que la demande fédérale a permis de fédérer davantage les clubs de Provence.

5 – TECHNIQUE ET HAUT-NIVEAU

F. FOCARD

5.1 Haut-Niveau

Il alerte le CA sur les problèmes de calendrier de dates internationales notamment par rapport à la Coupe de France.

Une réunion s'est déroulée lundi dernier avec Magalie MAGAIL qui va signer un CDD de 2 ans en tant qu'entraîneur de l'Equipe de France ; Frédéric GUERIN a débuté le 15 septembre sa mission de coordinateur du secteur féminin. Il salue la médaille de bronze obtenue par l'Equipe de France masculine juniors aux Championnats d'Europe fin Août.

La paire masculine KROU/ROWLANDSON a obtenu une place de finaliste en Masters et en 4 mois est passé de la 134^e à la 46^{ème} place au ranking FIVB.

5.2 Beach Volley

F FOCARD rappelle l'objectif de qualifications aux JO 2016 dans chaque genre.

F FOCARD fait l'historique des échanges avec Alexandra JUPITER depuis Janvier 2014 ; elle a exprimé par courrier début septembre son envie de faire partie de l'Equipe de France olympique de beach volley, un modèle de profession de foi ;

Eric TANGUY déclare adhérer au projet olympique mais soulève la méthode qui prive un club à moins d'un mois du début de sa saison d'une joueuse majeure de son effectif ; C ALBE énonce qu'elle a des devoirs ;

F FOCARD reconnaît que le choix de la joueuse aurait été plus opportun en fin de saison 2013/2014 mais elle n'était pas prête, pour des raisons personnelles, dans cette période à se consacrer au beach ;

Cyrille BOULONGNE précise que la DTN accompagne la sportive depuis l'expression de son choix.

Le Président énonce qu'il a appelé le Président du club du Cannet pour lui annoncer le choix de Mlle JUPITER afin qu'il puisse anticiper son remplacement en lui indiquant que la FFVB proposait d'accompagner le club ;

F FOCARD indique que le club professionnel avait le choix entre deux attitudes : demander l'aide de la Fédération suite à la nouvelle qui le mettait en difficulté ou dénoncer le comportement de la Fédération.

Le Président donne lecture de la demande du Président de la LNV : « *Suite aux différentes déclarations du Club du Cannet, la LNV a été sollicité afin d'obtenir des informations sur la démission de Mme Jupiter du club du Cannet pour l'équipe de Beach de la FFVB. Pouvez-vous nous donner les tenants et les aboutissants pour qu'on puisse répondre aux clubs LNV* »

Le DTN annonce la signature de conventions avec le Japon et l'Iran ainsi que prochainement avec l'USEP.

Christophe VICTOR est depuis le 1^{er} septembre cadre d'Etat.

Le Colloque des cadres se déroule à Tours du 25 au 27/09.

A propos du CA de la FFVB du 8 juillet, le DTN souhaite préciser que la gestion des Cadres techniques est de sa responsabilité et qu'il appelle chacun à un climat normalisé respectant l'investissement et les prérogatives de chacun.

La négociation de la convention d'objectifs a été décalée afin de tenir compte du déroulement de l'AG fédérale en sachant que le Ministère met l'accent sur les projets médaillables.

6 – COMMUNICATION, MARKETING, EVENEMENTIEL

N. HENAULT - E. MORCANT-RIQUIER

6.1 Communication

A DAGORNE souligne que la Fédération est en train d'effectuer les démarches auprès du Ministère des Sports pour que le volley fasse partie des événements d'importance majeure ; ainsi la demi-finale et la Finale d'un

Championnat du Monde ou Championnat d'Europe à laquelle participerait l'Equipe de France seraient obligatoirement proposées à une chaîne gratuite par le diffuseur officiel de la compétition. Or à ce jour, les rencontres décisives ne figurent pas dans le décret de 2004.

Il est rappelé que plus de 26 heures de direct sur Be InSports ont été diffusées pour les 13 matchs de l'Equipe de France ;

Le bilan mené par KANTAR SPORTS sur le suivi des Championnats du Monde de volley a fait apparaître, sans surprise, la concurrence de la Coupe du Monde de basket et la complexité de la formule mise en place par la FIVB. Le Président relève l'importance des réseaux sociaux qui diffusent beaucoup d'informations et la Fédération a su lors de cette compétition apporter de nombreux contenus.

6.2 Marketing

N HENault précise que les entretiens de candidats au poste de responsable évènementiel ont débuté.

A DAGORNE révèle que la FFVB a reçu les autorisations de la CEV et de la FIVB de commercialisation des compétitions internationales se déroulant sur le territoire en 2015 ; les mises en jeu sur les 6 matchs de Ligue Mondiale se sont élevées à 230 000 euro.

6.3 Evènementiel

Arnaud DAGORNE souligne que l'appel à candidatures lancé pour l'organisation du TQCE cadets masculins (9 au 11 janvier 2015) se termine le jeudi 25 septembre avec une candidature certaine, celle du club de St Jean d'Illac.

7- DEVELOPPEMENT & VIE FEDERALE

JP. DUBIER

7.1 Paiement direct

L'adresse mail dédiée est sollicitée davantage en Septembre avec une dizaine de questions à traiter chaque jour.

7.2 Développement

Au sujet des labels attribués, les drapeaux et ballons seront dans les clubs avant la fin du mois de septembre. Les imprimés de licences ont été livrés dans chaque Ligue en respectant le calendrier fixé fin août.

Jean Paul DUBIER indique que les Ligues de Poitou Charentes et de Provence éditent désormais directement leurs licences à partir de cette saison.

8 – AFFAIRES INTERNES & VIE ASSOCIATIVE

A. DE FABRY

Il est énoncé que deux tiers des Ligues ont modifié leurs Statuts et RI et que l'objectif est qu'au 3 Octobre, les Ligues soient en situation régulière par rapport à Pleumeur.

La CSOEAG a effectué un énorme travail depuis mi-août ; la FFVB, par ses services et ses dirigeants, a procédé aux pré-contrôles ; des courriers ont été envoyés à toutes les Ligues et plusieurs relances aux clubs qui n'étaient pas à jour ;

Aucun club n'était totalement à jour au 4 septembre.

La Commission électorale a accordé des délais quant à la mise à jour de la situation financière des clubs et que les délégués soient titulaires d'une licence définitivement validée au 3 Octobre, veille de l'AG.

A GEMISE FAREAU demande en vertu de quoi la commission peut accorder des délais

C ALBE en déduit que chaque Ligue connaîtra la réalité de ses voix que le matin de l'AG de la part de la Commission électorale !

Le Président souligne que l'outil informatique modernisé et le paiement direct doivent à l'avenir permettre de savoir plus tôt qui peut voter ;

E TANGUY indique qu'il serait plus logique de ne considérer que les montants dus à la Fédération ;

A de FABRY met en exergue le problème des dettes de club LNV, 12 clubs concernés qui risquent de faire retirer des voix à plusieurs Ligues

Il annonce que la Commission électorale a notifié aux Ligues suivantes l'impossibilité de voter dans la mesure où elles n'ont pas tenu leur AG dans les délais requis : Rhône Alpes, Auvergne, Corse, Franche Comté et Champagne Ardenne.

E MORCANT RIQUIER estime que les règlements sont contradictoires et donc difficilement applicables ;

Face à ces nombreuses questions d'interprétation, le Président propose l'organisation d'une conférence téléphonique du Conseil d'Administration, après prise de connaissance par les membres du rapport de la Commission électorale présentant leur doctrine ;

A de FABRY présente la modification statutaire des articles 11, 11a et 17b pour qu'à l'avenir, le droit de vote ne dépende que des seules cotisations fédérales ;

A de FABRY demande l'approbation du CA des Statuts de MIDI PYRENEES qui ont été préalablement validés par le service juridique et la CCSR :

Vote :

10 pour

Le Conseil adopte l'instruction administrative n°14 relative aux joueurs étrangers dans les championnats régionaux ;

9 - QUESTIONS DIVERSES

JP DUBIER fait acter par le Conseil que les dettes de Marignane et du SLOV soient présentées en compte de pertes et profits ; ces deux clubs ne sont plus affiliés ; il est demandé de vérifier si le club de Marignane est constitué en Omnisports.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H20.

Y. BOUGET
Président

A. DE FABRY
Secrétaire Général